

# LA SELVE INFOS

Juillet 2019

## LA SELVOIS - LA SELVOISES

La période estivale bat son plein et cette météo capricieuse mais de plus en plus étouffante doit permettre à chacun d'en profiter, soit prendre des vacances bien méritées, ou bien organiser des week-ends festifs ou pour d'autres mettre leur cœur à l'ouvrage. Notre commune connaît une période de calme, de sérénité où il fait bon vivre sans oublier le bien vivre ensemble. Les quelques problèmes de voisinage ne sont dus qu'à un manque de dialogue, de respect, mais aussi de tolérance car il est indispensable lorsque vous faites des travaux, des aménagements et même des réceptions de concerter vos voisins tout simplement afin d'éviter des désagréments pour tous, c'est le bon sens près de chez soi. Mais aujourd'hui, le seul véritable bémol demeure la divagation des chiens. Pourtant, le chien est le meilleur ami de l'homme reste la hantise des maires car tout simplement le risque zéro n'existe pas. Si vous suivez l'actualité, chaque semaine il y a des incidents dans notre pays plus ou moins graves. L'abondance des chiens liée à la montée en puissance des randonneurs à pied ou à vélo engendrent de plus en plus de risques. Nous vous rappelons la réglementation et chacun doit prendre conscience de la gravité de la situation afin que le pire ne puisse arriver. Même si vous considérez à juste titre que votre chien est gentil et adorable, prenez conscience de ce réel danger, et chacun d'entre nous pourra s'épanouir et profiter de notre belle campagne et de notre paisible commune.

Merci à vous tous de votre compréhension.

Bien à vous  
Alain LORAIN

### **Naissance**

Maxime ESCHARD

Théo COASSIN

Tara LEGROS LAMOUCHE

### **Nouveaux habitants**

M. et Mme CARRÉ et leurs enfants 12 Rue de Lappion

La première démarche est de **se faire connaître** en mairie afin de vous accueillir.

### **Fibre**

La commercialisation est effective depuis le 08 juin 2019. Les opérateurs suivants sont présents :

- Free
- Coriolis
- Ozone
- K-net
- Nordnet
- Videofutur

**14 juillet 2019 :** La commission des fêtes de La Selve organise un concours de vélos fleuris et vous invite à une promenade récréative ouverte à tous petits et grands. (Si le temps ne le permet pas les jeux se feront à la salle des fêtes).

Rendez-vous :

- 9H50 sur la place pour un départ à 10H (prévoir chaussures et chapeau)
- 12H00 au monument pour la cérémonie qui sera suivi d'un vin d'honneur

**Fête patronale les 31 août et 01 septembre 2019 :**

Samedi 17h00 : Attractions foraines

Dimanche : Spectacle de danse à partir de 16H30 par les majorettes de Guignicourt ( ?)

**Horaires transports scolaires :**

Lycée : départ 6h18 le lundi et jeudi et retour : 19h08 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Collège : départ 7h59 et retour : mercredi 12h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi 17H15

Regroupement scolaire : Horaires habituels

Matin : Départ vers Nizy le comte 8h25. Départ vers Lappion Boncourt 8h38

Midi : Arrivée de Nizy le comte 11h56 Arrivée de Lappion Boncourt 12h22

Après-midi : Départ vers Nizy le comte 13h55 Départ vers Lappion Boncourt 14h08

Fin après midi : Retour de Nizy le comte 16h55 Retour de Lappion Boncourt 16h35

**Pôle scolaire**

Le maître d'œuvre Idoneis de Laon a été retenu, la prochaine étape est le choix du site.

**Terrain à bâtir :**

Il reste des terrains à vendre. Le conseil a fixé le prix à 22€ le m<sup>2</sup> non viabilisé.

**Fiscalité :**

Pas de hausse des taux communaux et intercommunaux.

Baisse du taux de la taxe des ordures ménagères de 13,81% à 13,40%

Baisse du taux de la taxe d'aménagement de 4% à 1,5%

**Réglementation chien dangereux :**

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories (chien de garde et de défense et chien d'attaque). Certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. Avant toute future acquisition, vous devez suivre une formation. Une fois acquis, vous devez faire une demande de permis. La nature de votre demande diffère selon que votre chien a plus ou moins 8 mois.

L'absence de permis est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.

Le maire ou la préfecture à Paris peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'1 mois.

À défaut de régularisation, votre chien peut être placé en fourrière et euthanasié ou confisqué. Les frais de capture, de transport, de garde et d'euthanasie sont à votre charge.

## **Réglementation chien errant ou en état de divagation**

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. Les chiens doivent être tenu en laisse sous peine de contravention.

### **MSAP itinérante :**

Mme Sabine PICCOLI de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde MSAP de Guignicourt sera à la bibliothèque 1 fois tous les 15 jours à partir du 17 janvier 2019, le jeudi de 13h30 à 16h30 pour vous aider et vous renseigner dans vos démarches, rédiger un CV, carte d'identité, carte grise, créer une adresse électronique, permis de conduire,...).

### **Travaux à venir :**

Réfection de la rue de Montigny et de la rue du Jardin Trèfles, ainsi que le remplacement des lampes sur la place.

### **Gym volontaire :**

Les cours de gym reprendront le Mercredi 04 septembre 2019. Le cours est assuré par Magalie de 19H00 à 20H00. Femmes et hommes sont les bienvenu(e)s, et 2 séances gratuites vous sont proposées.